

«Plantons le Décor» en Pays de Bourges, pour requalifier les paysages

[Pays de Bourges - 18]

Objectifs

- Replanter des arbres d'essences locales
- Recréer des corridors écologiques
- Sauvegarder les spécificités paysagères et la biodiversité du Pays

Public cible

Tous les habitants du territoire : particuliers, agriculteurs, collectivités, associations, entreprises.

Principe

Le Pays de Bourges subventionne à hauteur de 80% (Contrat régional de Pays 2014-2019) l'achat de plants, le paillage et la protection contre le gibier. Les bénéficiaires financent les 20% restants.

Seuil d'éligibilité :

- Haies : longueur minimum de 100 m
- Bosquets : entre 100 m² et 1 ha
- Alignement : 10 arbres minimum.

Une liste d'essences éligibles est proposée pour chaque type de projet de plantation.

« Certaines personnes en sont à leur quatrième campagne de plantation »

Contexte

Le programme a vu le jour en réaction à la dégradation des haies, la banalisation du paysage et à l'implantation de commerces en entrées de bourgs.

Le but de l'opération est de répondre aux enjeux émergents de la biodiversité et du changement climatique : 17 campagnes «Plantons le Décor» se sont ainsi succédées depuis 2001.

Déroulement de l'action

Après inscription auprès du Pays de Bourges, les dossiers permettant d'estimer l'éligibilité du projet sont remplis par les bénéficiaires (longueur minimum, localisation, visibilité depuis la voie publique).

5 trames de haies sont proposées aux demandeurs :

- haie apicole ;
- haie libre apicole ;
- haie bois-énergie ;
- haie à croissance rapide ;
- haie semi-persistante.

Après validation des dossiers de demandes remplis, le Pays procède à une commande groupée des fournitures auprès du pépiniériste sélectionné par le Pays après appel d'offres pour la campagne «Plantons le Décor» 2015-2018.

La réception des plants et du matériel se déroule sur la période novembre / décembre.

Des ateliers gratuits animés par l'association Nature 18 sont ensuite proposés aux planteurs :

- atelier «plantation» dans les jours suivant la livraison ;
- atelier «taille de la haie», qui a lieu au mois de mars.

Ces ateliers permettent de sensibiliser les bénéficiaires aux fonctions écologiques de la haie.

Une vérification aléatoire peut être effectuée à partir de fin mars sur le lieu des plantations par le chargé de projet, afin de veiller au respect des engagements.



Plantation récente



Plantation de 4-5 ans

Résultats obtenus

De 2001 à 2011, 746 projets de plantations ont été accompagnés et ont permis de mettre en terre 228 000 plants et arbres en tiges, soit 115 km de haies, 15 km d'arbres d'alignement et 10 ha de bosquets.

Retours de la part des bénéficiaires :

- près de 100% de reprise des plants constatée ;
- grande satisfaction sur la qualité des plants ;
- satisfaction sur le coût et la simplicité du dispositif.

Les bénéficiaires sont de plus en plus sensibilisés aux problématiques écologiques et choisissent plus fréquemment la trame apicole.

En 2016 :

- 40 porteurs de projets
- 8 km de haies
- 3 000 m² de bosquets
- 1,3 km d'alignement

Pour l'année de plantation 2016, 2/3 des bénéficiaires sont des particuliers, dont quelques planteurs récurrents. On y trouve également quelques communes, choisissant majoritairement des bosquets dans le cadre de mesures de compensation. On compte aussi quelques agriculteurs, un supermarché et un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Les communes bénéficiaires font participer les écoles et/ou les aînés aux plantations dans un but de sensibilisation.



Haie en développement libre en zone agricole

Conseils à donner / écueils à éviter

- Simplifier la démarche : on perd des planteurs à chaque étape de la démarche, notamment des particuliers.
- Être le plus disponible possible, de nombreuses relances téléphoniques sont à prévoir tout au long du projet.
- Communiquer sur le projet auprès des communes qui relayeront dans leurs bulletins municipaux, et aussi dans la presse locale.

Perspectives

- À partir de 2017-2018, l'animation s'appuiera sur la Trame Verte et Bleue du Pays pour identifier les corridors de haies à renforcer et susciter des projets sur ces secteurs.

- Poursuivre la sensibilisation en faisant appel aux ESAT pour la plantation : l'aspect « faire soi-même » lors de la plantation peut freiner des planteurs potentiels. Cette prestation permettrait d'ajouter une dimension sociale au projet.

- Possibilité d'évolution vers des arbres fruitiers pour les trames de haies proposées, ce qui permet de valoriser davantage la haie auprès des particuliers, et offre l'opportunité de valoriser des variétés anciennes et locales (mais augmentera le coût du plant).



Haie d'agrément

Pour en savoir +

www.paysdebourges.fr

Carte d'identité du projet

Porteur de projet : Pays de Bourges

Partenaires techniques : Réflexion en amont sur les trames de haies et les essences à planter : Fédération départementale de chasse et CAUE. Plants : Pépinières Bauchery (41). Animation des ateliers : Nature 18

Partenaire financier : Région via le contrat régional de Pays (80%)

Budget de l'action : 30 000 € / an

Date de début / Fin de l'action : Programme actuel : 2015/2018

Contact : Animateur «Plantons le Décor»
02 48 26 82 51
environnement@paysdebourges.fr
Syndicat Mixte du Pays de Bourges
Place du Général Leclerc, B.P.22
18500 MEHUN-SUR-YEVRE

